



+ simple : la déclaration en ligne !

Chaque année au printemps, vous devez déclarer **vos revenus de l'année précédente**.

Déclarez en ligne ! C'est simple et vous disposez d'un délai supplémentaire par rapport à la déclaration papier. Si votre résidence principale est équipée d'un accès à internet et que vous êtes en mesure de le faire, c'est **obligatoire**.

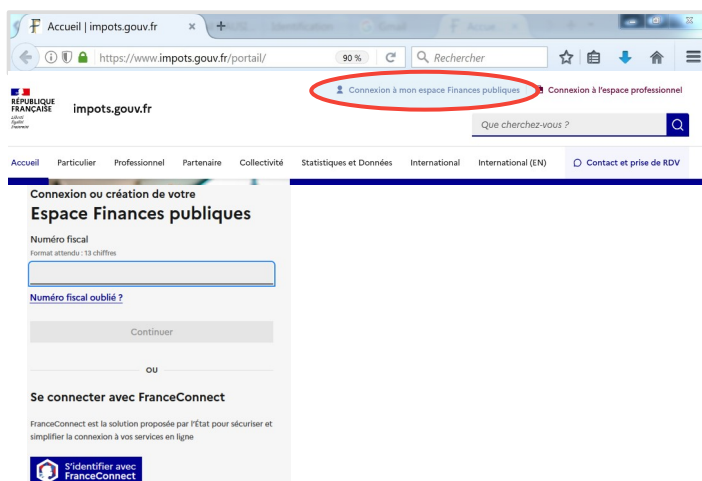
Connectez-vous à votre espace particulier

> si vous vous connectez pour la première fois, consultez la fiche : [Je crée mon espace particulier](#)

1 Dans votre navigateur internet, ouvrez le site **impots.gouv.fr**.

2 Cliquez sur « **Connexion à l'espace Finances publiques** » en haut à droite.

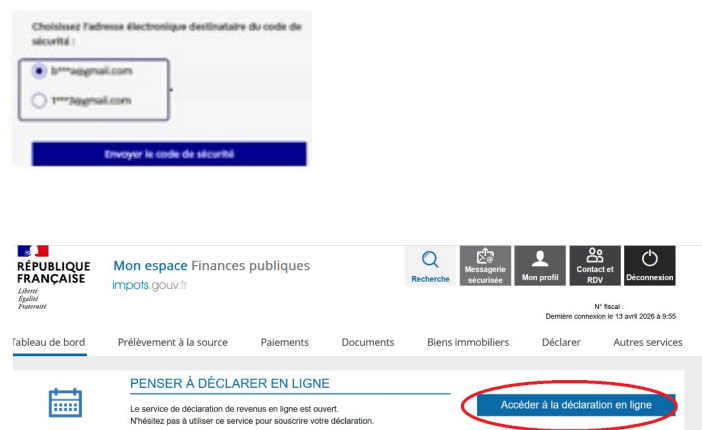
3 Dans la rubrique « Connexion ou création de votre espace Finances publiques », à gauche, saisissez vos 2 identifiants :
 • **numéro fiscal** (13 chiffres) et cliquez sur « Continuer »
 • **mot de passe** et cliquez sur « Connexion »
OU cliquez sur le bouton « **FranceConnect** » et laissez-vous guider.



> consultez la fiche : [J'ai perdu mon numéro fiscal/mot de passe](#)

4 Lors de votre première connexion, sélectionnez votre adresse mel connue de l'administration sur laquelle vous souhaitez recevoir un code d'accès.

5 Consultez vos mels sans fermer la page impots.gouv.fr et recopiez le code de sécurité à 6 chiffres reçu par mel sur la page du site **impots.gouv.fr**. En cas d'erreur, vous pouvez changer l'adresse mel destinataire ou demander à recevoir le code d'accès par voie postale.



6 Cliquez sur « **Accédez à la déclaration en ligne** » en haut de page.

Déclarez en 3 clics !

1 Cliquez sur « **Suivant** » en bas à droite.

Attention : Si votre situation fiscale est simple, la procédure est simplifiée !
Vous pourrez à tout moment accéder à plus de rubriques.



Déclaration des revenus

Vous pouvez maintenant remplir votre déclaration des revenus ainsi que les annexes que vous avez sélectionnées.

Les liens situés sur la colonne de gauche vous permettent :

- de naviguer entre la déclaration de revenus et ses annexes,
- d'ajouter ou supprimer une déclaration annexe (à partir de l'étape 3).

Les données que vous aurez saisies seront automatiquement enregistrées lors du passage à la page suivante. Toutefois, vous aurez toujours la possibilité de les corriger pendant la saisie, voire de les modifier ultérieurement, y compris après la signature de votre déclaration.

Bon à savoir

Certaines annexes vous proposent en fin de saisie un tableau de synthèse qui vous permet d'un simple clic, de reporter les montants de cette annexe dans la déclaration de revenus. Il vous est donc conseillé de commencer par remplir vos annexes.

Précédent

Suivant



2 Si vous aviez déclaré des **personnes à charge** l'an dernier, un écran vous présente l'**état civil** des personnes à charge et vous permet de les retirer ou les modifier, puis cliquez sur « Suivant ».

Si vous en déclarez pour la 1ère fois, sur l'écran « Votre déclaration », cliquez sur « **Déclarer un enfant à charge** » ou « **Déclarer une personne à charge** » ou « **Ajouter un enfant** ».

3 Vos **revenus** de l'année connus de l'administration fiscale sont **pré-remplis**. **Vérifiez-les**. Vous pouvez consulter leur détail ou les **corriger**.

Laissez-vous guider !

Les rubriques que vous aviez utilisées l'an dernier sont proposées à compléter si nécessaire. Vous pouvez les supprimer.

Vous pouvez ajouter des revenus ou charges en utilisant le moteur de recherche

Si vous avez besoin d'« **Accéder à plus de rubriques** ou **signaler un changement** » (mariage, déménagement...), cliquez sur le bouton en bas à gauche.

Sinon, cliquez sur « Suivant ».

4 Dans la page suivante :

> vérifiez le **résumé** de la déclaration

> vérifiez ou modifiez votre **relevé d'identité bancaire, obligatoire***, puis cochez pour accepter son utilisation par l'administration fiscale.


Enfin, cliquez sur « **Signer votre déclaration** » en bas à droite.

**pour le prélèvement du montant de l'impôt restant dû ou obtenir un remboursement...*

✓ **Votre déclaration est terminée !**

Vous recevrez un courriel de confirmation.

Imprimez votre avis de situation déclarative ! Il vous permet de faciliter vos démarches sans avoir à attendre d'obtenir votre avis d'impôt durant l'été.

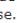
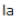
Cliquez sur  pour l'ouvrir puis imprimer ou enregistrer.

Votre taux de prélèvement à la source actualisé et sa date d'application sont indiqués.

En cas d'erreur, vous pouvez la corriger depuis votre espace particulier !

Né(e) le LE BLANC MESNIL (93) Adresse au 1^{er} janvier
Divorcé(e) ou séparé(e)
Personnes à charge : 2 77700 BAILLY-ROMAINVILLIERS
-- Dont --
Enfants mineurs ou handicapés : 2
Ajouter ou supprimer une personne à charge
Modifier mon adresse

Si vos enfants à charge ou rattachés ont perçu des revenus en 2024, veuillez les déclarer en cliquant en bas de page sur « Accéder à plus de rubriques ou signaler un changement ».


3 Votre déclaration des revenus est pré-remplie avec le montant de la retenue à la source prélevée en par vos employeurs ou caisses de retraite.
En présence de retenue à la source, pour corriger les montants de salaires / retraites pré-remplis, vous devez cliquer sur l'icône  située à droite de la case.
En l'absence de l'icône , vous devez corriger directement dans la case.

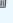
OK

3 Votre déclaration

Les montants préremplis peuvent être modifiés (sauf *)

Parent isolé
Vous êtes célibataire, divorcé, séparé et, au 1^{er} janvier vous vivez seul(e) avec vos enfants ou des personnes invalides recueillies sous votre toit (cochez la case) T

Traitements, salaires
Traitements et salaires connus - 60445 1AJ 

Pensions, retraites, rentes
Pensions alimentaires perçues - 7689 1AO 

Prélèvement à la source
Prélèvement à la source déjà payé - Retenue à la source sur salaires et pensions - 5103 8HV
Prélèvement à la source déjà payé - Acomptes d'impôt sur le revenu - 705 8HW

Accéder à plus de rubriques ou signaler un changement Suivant


4 Résumé de votre déclaration

Votre déclaration en ligne n'est pas terminée. Vous devez la signer en cliquant sur le bouton en bas de cet écran.


Déclaration de revenus

Traitements, salaires	1 AJ	Salaires - Déclarant 1	60445
Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux	1 AO	Pensions alimentaires perçues - Déclarant 1	7689
Revenus de capitaux mobiliers (RCM)			
Prélèvement à la source			
8 HV	RAS sur salaires et pensions - déclarant 1		5103
8 HW	Acomptes d'impôt sur le revenu déjà payés - déclarant 1		705

Estimation de votre impôt net après crédits d'impôt : 5 485 €
Montant qui sera remboursé : 323 €
Consulter le détail du calcul

Relevé d'identité Bancaire (France ou pays de la zone SEPA)
La saisie du relevé d'identité bancaire est obligatoire
Civilité Nom et Prénom du ou des titulaire(s) du compte 

IBAN - Identifiant international de compte
BIC - Identifiant international de l'établissement

J'accepte que ces coordonnées bancaires soient utilisées pour le paiement de mon impôt sur 

Adresse électronique
MARTINE@gmail.com

Vous êtes sur le point de terminer votre déclaration...

Retour à l'écran précédent
Accéder à plus de rubriques ou signaler un changement
Signer ma déclaration

Merci pour votre déclaration en ligne

Un courriel de confirmation vous a été envoyé à @gmail.com
Votre accusé de réception est disponible dans votre espace particulier.
Vous pouvez modifier votre déclaration jusqu'au

Votre avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu
Retrouvez-le dans votre espace particulier. 

Votre avis d'impôt sera en ligne dans votre espace particulier à compter du juillet

Gérer mes biens immobiliers

Déclarer les changements de situation d'occupation des biens dont vous êtes propriétaire en cliquant ici : 

Votre prélèvement à la source au 1^{er} septembre
Le taux de prélèvement à la source qui sera appliqué au 1^{er} septembre par les organismes vous versant des revenus est de : 8,2 %
En savoir plus sur le calcul du taux ?

Le montant de votre acompte mensuel pour les revenus sans organisme collecteur (BIC, BNC, BA, revenus fonciers...) sera de : 47,00 €
À partir de septembre, il sera prélevé chaque mois sur votre compte bancaire sauf si vous avez choisi le prélèvement trimestriel.

Téléchargez l'application mobile « impots.gouv » gratuite sur Google Play ou l'App Store !